



## PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2015, 20 heures

**Présents :** Guy ROGUET, Béatriz MAYORAZ, Laurent VANDERSCHAEGHE, Myriam GRATS, Michel SALLIN, Christian DEFAGO, Olivier RAMBOSSON, Mihajlo ANDRIC, Eric COLLOMB, Angela SIMONDETTO, Marie-Laure SERRE, Anna ZANZOTTERA, Cédric COGNILOUL, Maurice BADIN, Annick DUPRAZ, Marie-Pierre BENE

**Absents excusés :** Isabelle FREYDOZ (Pouvoir à ML.SERRE), Christelle SAGE (pouvoir à L.VANDERSCHAEGHE), Jean-Claude REY (Pouvoir à M.BADIN)

**Secrétaire de séance :** Anna ZANZOTTERA

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20.*

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Angela Simondetto remarque que les noms des abstentionnistes et opposants à une délibération apparaissent dans le dernier compte-rendu et qu'il avait été décidé de ne pas le faire en début de mandat. Il faudrait regarder les précédents pour uniformisation.

### 2. QUORUM ET ENUMERATION DES DELEGATIONS DE VOTE

Le quorum est atteint : 16 conseillers présents sur 19.

- Christelle SAGE donne pouvoir à Laurent VANDERSCHAEGHE,
- Jean-Claude REY donne pouvoir à Maurice BADIN,
- Isabelle FREYDOZ donne pouvoir à Marie-Laure SERRE.

### 3. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Dans l'ordre du tableau, le secrétaire de séance désignée est Anna ZANZOTTERA.

### 4. TIRAGE AU SORT

Les prochains invités du conseil sont :

- M. BELLERAUD André, 6, chemin des poses du bois
- Mme PORTE Jacqueline, 115, chemin de Chez Villet
- Mme FERMAUD Nathalie, 25, chemin des Hutins
- Mme CARON Catherine, 237, allée du Ruttet
- Mme BUFFET Fabienne, 271, allée de Sorbiers
- M. SAXOD André, 197 chemin de Bel air
- Mme DELCLOY Ophélie, 135, allée Veuillot

### 5. ORDRE DU JOUR

#### 5.1. Administration et finances

##### **5.1.1. Budget annexe : auberge, admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Comptable public de Saint-Julien-en-Genevois a transmis un état des créances irrécouvrables à présenter en non-valeur au Conseil Municipal.

Il s'agit en l'espèce de créances municipales relatives à l'Auberge communale dite « La Médiévale SARL » pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui : la société a été judiciairement liquidée.

Le montant total des créances à admettre en non-valeur s'élève à 1 529,15 euros.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget de 2015. Les crédits seront ouverts.

*Monsieur le Maire propose au Conseil d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables citées.*

Christian DEFAGO questionne Monsieur le Maire sur la mention « auberge » alors que c'est l'ancienne boulangerie qui est concernée.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un budget global et annexe au budget communal intitulé « budget auberge », il concerne les activités dites industrielles et commerciale de la commune.

↳ Les élus admettent les créances irrécouvrables à l'unanimité.

### **5.1.2. Avenant à la convention de financement des procédures d'achat public dématérialisées**

L'article 56 du code des marchés publics impose aux collectivités de disposer d'un système de réception électronique des offres pour les procédures formalisées de la commande publique (ex. : appels d'offres). La CCG propose aux collectivités membres un portail commun, chaque collectivité peut gérer individuellement et entièrement sa procédure.

Depuis 2005, la commune est adhérente de la plateforme de dématérialisation des marchés publics mise en place par l'entreprise SMI Internet ([www.collectivitesdugenevois74.net](http://www.collectivitesdugenevois74.net)).

La CCG paie les frais fixes et les procédures qu'elle refacture aux collectivités concernées. Ce dispositif est pratique pour la commune qui a 1 ou 2 procédures par an, les entreprises reçoivent des alertes donc assez bonne publicité.

La convention régissant cette refacturation conclue en 2011 doit être modifiée :

- La société SMI Internet a changé de nom en avril 2014, il s'agit désormais de GESPRO ;
- Les tarifs ont évolué : jusqu'au 31 avril 2015, les tarifs sont les mêmes : 37,50€ HT pour toutes procédures de mises en ligne ; puis à compter du 1er mai 2015, le tarif passe à 40€HT. (TVA de 20%)

*Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant intégrant ces deux modifications et signé le 9 décembre 2014 par la CCG.*

↳ Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer cet avenant, à l'unanimité.

### **5.2. Extension de l'école : Autorisation de lancer la consultation**

Vu la délibération du 2 octobre 2014 par laquelle le Conseil a choisi le cabinet DMA Architectures pour la maîtrise d'œuvre du projet d'extension de six salles de classe par déplacement de la façade sud,

Considérant l'avancement de la réflexion,

*Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à lancer les consultations des entreprises.*

Angela Simondetto demande si la garderie est prise en compte dans ce projet, certains problèmes de chauffage ont été faits mention par le personnel.

Monsieur le Maire : cette partie ne fait pas partie du projet mais le problème sera réglé durant les vacances scolaires.

↳ Les élus autorisent le lancement de la consultation à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que durant les vacances d'avril, les haies seront arrachées, les dalles enlevées devant les classes pour que celles-ci soient prêtes pour le mois de juin ; dès lors, les façades pourront être déplacées, les fenêtres posées, etc.

Laurent Vanderschaeghe demande s'il y aurait possibilité de regrouper les certificats d'économies d'énergie avec d'autres collectivités afin de disposer de primes.

Monsieur le Maire explique que plusieurs dossiers ont été déposés par la commune au SYANE sans retour positif de leur part, la piste sera tout de même étudiée.

Selon Laurent Vanderschaeghe, cela est dû au fait que les critères d'admission et les projets déposés sont nombreux.

### ***5.3.SYANE : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés***

Laurent Vanderschaeghe explique que le SYANE propose de regrouper l'achat d'électricité des bâtiments consommant plus de 36 KVa (la mairie et la salle polyvalente). La consommation n'est pas élevée mais l'intérêt est de négocier le tarif le plus avantageux.

Le SYANE veut faire en sorte de ne pas avoir un prix supérieur à ce qui existe actuellement dans la commune.

Monsieur le Maire fait remarquer que si la commune est seule dans la démarche de mise en concurrence (devenant obligatoire en 2016), elle risque de payer plus cher. L'engagement de la commune sera de deux ans.

Eric Collomb rappelle que c'est le SYANE qui a pris des emprunts toxiques auprès de banques.

Laurent Vanderschaeghe confirme, cependant, il explique qu'actuellement la plus-value est de plus d'un million d'euros et qu'une procédure est en cours d'instruction auprès du TGI Nanterre. Le SYANE a, tout de même, provisionné ce dépassement. Le SYANE a changé de système de financement afin d'éviter toute situation similaire pour l'avenir.

Un débat se poursuit sur les emprunts toxiques et les risques.

*Monsieur le Maire soumet la demande au vote du Conseil.*

↳ Celui-ci autorise à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande.

### ***5.4.Restructuration de l'église : ANNULE et REMPLACE délibération n°2014/12***

Monsieur le Maire explique le concept de ce projet initié sous l'ancien mandat.

Il y avait d'un côté, des riverains propriétaires de la voirie existante, la mairie a racheté les terrains. De l'autre, la mairie a vendu du terrain communal afin que la route ne soit pas à « raz les portes ».

Pour les travaux, les coûts ont été répartis de moitié entre la commune et les riverains ; ces derniers ont payé les travaux ; l'achat des terrains reste à régulariser. Il s'agit d'annuler et remplacer la précédente délibération afin d'inclure cette réalité.

↳ Les élus délibèrent à l'unanimité pour l'annulation et le remplacement de la délibération n°2014-12.

### **5.5. Déclarations d'intention d'aliéner**

---

- DIA adressée par M. Patrick PRIMAS et concernant un terrain non bâti situé au lieu-dit « Pré Vally », superficie du terrain : 278 m<sup>2</sup>,
- DIA adressée par M. Patrick PRIMAS et concernant un terrain non bâti situé au lieu-dit « Chez Jolliet », superficie du terrain : 158 m<sup>2</sup>.

### **5.6. Autorisations d'urbanisme**

---

#### 5.6.1. Déclarations préalables

- BONNEFOY Joris, 275, route de l'Agnellu, 74 160 Feigères : pose d'une clôture ;
- COLLARD Alain, 253, chemin des poses du bois, 74 160 Feigères : abri de voiture ouvert ;
- JACQUEROUX Laurent, 84, allée au Bruaz, 74 160 Feigères : installation d'une piscine de 18m<sup>2</sup> ;
- BOCQUET Jean-Claude, 876, route de Chez Jolliet, 74 160 Feigères : division foncière ;
- CHALLET Grégory, 856, route du Chable, 74 160 Feigères, Construction d'une pergola, couverture de la terrasse
- SAUGE Daniel, allée du Salève : Construction d'un abri de jardin

#### 5.6.2. Permis de construire, d'aménager, modificatifs

- PIERRE Hervé : Modificatif de PC : Modification emprise au sol (construction d'une maison à Malchamp)
- Indivision Rey, 362 Chez Jolliet, 74 160 Feigères : réalisation d'un lotissement de 3 lots ;
- GALLO Jérémy, 31 avenue de Genève, 74 160 Saint-Julien en Genevois : construction d'une maison Rte de St Julien
- LEONARD Frédéric, 15 passage d'Ogny, 74 160 Feigères, construction d'une maison, chez Jolliet,
- PAPADOPOULOS Sébastien, « Chez Villet », construction d'une maison individuelle, à Grossaz
- Commune de Feigères : extension des 6 salles de classes
- EDIFIM, route de Grossaz, construction d'un collectif de 15 logements

#### 5.6.3. Certificat opérationnel

- PIGNARRE Myriam, demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour le détachement d'une parcelle route de Saint-Julien.

### **5.7. SCIC habitat: garantie financière**

---

Monsieur le Maire explique au Conseil que la SCIC Habitat demande à la commune de garantir ses emprunts. Cela aurait un coût pour la commune en cas de défaillance, même si ce type de garantie est assez courant ; de plus, la commune était demandeuse de ce projet.

Pour Annick Dupraz, cette garantie pourrait être la condition à la création du pôle médical au rez de chaussée.

Après discussion, la décision de garantir les prêts de la SCIC est mise en attente de vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Christian Defago est chargé de contacter les professionnels de santé pour l'évaluation de leur besoin en terme de superficie notamment. La SCIC Habitat n'est pas un organisme capable de louer des bureaux, elle ne gère que les logements sociaux ; la commune pourrait donc acheter les espaces nécessaires puis les louer. Les discussions se poursuivent sur la création du pôle médical, les conseillers s'accordent sur la méthodologie quitte transférer les fonds propres prévus pour l'achat des parcelles Gruaz dans l'achat des bureaux médicaux.

#### **5.8. Informations intercommunales et des commissions municipales**

- CCG :
  - Transports scolaires : changements d'horaires des collèges, les 5 établissements concernés doivent donner leur réponse.
- Commissions municipales :
  - Bâtiment : la façade nord de la mairie est achevée.  
Ex-local technique: la maçonnerie est presque achevée.
  - Scolaire : l'activité « cuisine » a été suspendue.
  - Communication : toutes les commissions seront présentées dans le bulletin dans l'année, les articles paraîtront tous les 2 ou 3 mois. Les commissions présenteront, leur rôle, objectifs, membres, etc.
- Associations :  
Le Sou des écoles a proposé d'organiser un forum des associations le 9 mai 2015.

#### **5.9. Questions diverses**

- Budget : les commissions doivent retourner leurs besoins pour les travaux de préparation budgétaires.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.*

**Le Maire,**  
  
**Guy ROGUE**

**La Secrétaire de séance,**  
  
**Anna ZANZOTTERA**